



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : **16 décembre 2025**Numéro de la délibération : **DEL/NLB/25/12/260**

<p><b>Date Convocation</b> 01/12/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 09/12/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice <b>27</b></li> <li>- présents <b>16</b></li> <li>- procurations <b>04</b></li> <li>- absents <b>07</b></li> </ul>	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p><b>ABSENTS 7</b> : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	---

### **DECHETS : RECYCLERIE. PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A TITRE ONEREUX DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA REGIE DECHETS (BUDGET ANNEXE D'ORDURES MENAGERES) POUR LA STRUCTURE LA RECYCLERIE**

#### **Rapporteur : Isabelle CADOU**

Une convention a été signée pour la mise à disposition de personnel à titre onéreux par le Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Régie déchets pour la structure de la Recyclerie. Cette mise à disposition de personnel a permis la création d'un chantier d'insertion permettant ainsi d'étendre les possibilités d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur l'île et donnant une portée sociale au projet de la Recyclerie.

L'équipe créée (4 postes en insertion, soit 2.53 ETP) prend en charge certaines fonctions de la Recyclerie, c'est-à-dire la partie collecte et valorisation, sous la responsabilité d'un encadrant technique dédié.

Les personnes de l'équipe sont donc parties prenantes de la Recyclerie. Cette dernière offre des missions particulièrement adaptées à des personnes en IAE. Cette structure constitue donc un atout indéniable dans la politique d'accompagnement social sur l'île d'Yeu.

Ce partenariat entre le CCAS et la commune de l'Île d'Yeu-Régie déchets est un maillon pour la mise en œuvre de la politique sociale.

Considérant que la convention qui fixe les modalités financières entre le CCAS et la commune de l'Île d'Yeu-Régie déchets fixée pour 3 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 est échue.

Considérant que la convention est en cours de réécriture pour définir plus précisément les tenants et aboutissants financiers ainsi que les engagements des parties.

Considérant qu'elle doit être ajustée en tant que de besoin.

Considérant que les prestations réalisées en 2025 ne pourront pas être payées sans prolongation de la convention, il est demandé une prolongation de la convention de mise à disposition d'une durée de 14 mois de ladite convention (à compter du 31 décembre 2024), soit jusqu'au 28 février 2026.

Un exemplaire de la convention à prolonger est annexé à la présente délibération.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** la prolongation de 14 mois de ladite convention
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à la présente délibération – prolongation de la convention jointe en annexe
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU